

Étudiants : bourse, logement, CVEC, aides — les démarches en ligne

La vie étudiante passe par une série de démarches en ligne, souvent à faire avant même la rentrée. Plusieurs règles ont changé en 2026 : aides au logement des étudiants étrangers, garantie Visale, repas à 1 €. Voici le calendrier et les pièges pour l'année 2026-2027.

À qui s'adresse cette fiche ?

Aux étudiants et à leurs familles, et aux professionnels qui les accompagnent — services de vie étudiante, missions locales, points information jeunesse, France services, conseillers numériques.

Au sommaire

1. Le dossier social étudiant et la bourse
2. Le logement Crous
3. La CVEC
4. Les aides au logement
5. La garantie Visale
6. Repas à 1 € et arnaques

1. Le dossier social étudiant et la bourse

- **Dépôt du 1er mars au 31 mai** sur messervices.etudiant.gouv.fr, avec l'avis fiscal des parents et un RIB. Un dossier déposé en retard est traité, mais la bourse peut arriver tard et la priorité pour le logement Crous est perdue.
- **Montants 2026-2027** : de **1 454 € à 6 335 €** par an selon l'échelon (0 bis à 7), inchangés depuis la réforme de 2023. La réforme suivante (« montant socle ») n'est **pas en vigueur**.
- **Versement** sur 10 mois, avant le 5 de chaque mois.

Version du 19 septembre 2026 · Licence Etalab 2.0 : réutilisation et diffusion libres, avec mention de la source.

Fiche rédigée par l'équipe Certyne (certyne.com), éditeur français de signature électronique. Document informatif : Légifrance, etudiant.gouv.fr et service-public.fr font foi.

- **Assiduité** : une absence aux cours ou aux examens entraîne la suspension de la bourse, puis une demande de remboursement.
- **Recours** : recours gracieux auprès du recteur, puis tribunal administratif dans les 2 mois ; un médiateur peut aussi être saisi.

2. Le logement Crous

- La demande se fait avec le dossier social étudiant. **Phase principale** au printemps, en plusieurs tours, avec priorité aux boursiers ; **phase complémentaire** ouverte à tous en juillet.
- Une avance de réservation de **70 €**, déduite du premier loyer, et un dépôt de garantie d'un mois de loyer sont demandés.
- Répondez vite à une proposition : le délai pour confirmer est court et varie selon les Crous.

3. La CVEC

- La contribution de vie étudiante et de campus coûte **105 €** en 2026-2027, à payer sur cvec.etudiant.gouv.fr avant l'inscription.
- **Exonérés** : boursiers, réfugiés, bénéficiaires de la protection subsidiaire, demandeurs d'asile — mais ils doivent quand même obtenir l'**attestation**.
- Si la bourse est notifiée après le paiement, le remboursement est automatique ; sinon, sur demande jusqu'au 31 mai 2027.

4. Les aides au logement

- Demande en ligne sur caf.fr **une fois installé** ; le premier versement arrive environ 2 mois après.
- Toucher une aide au logement peut réduire les prestations familiales des parents : vérifiez avant.

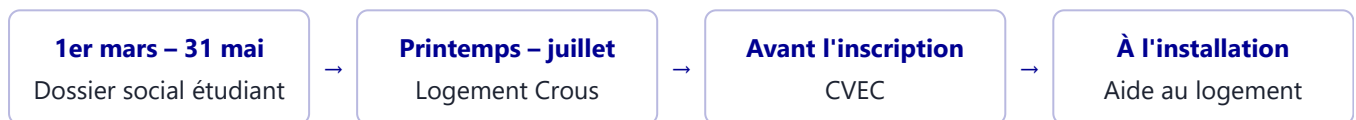
Depuis le 1er juillet 2026 (décret n° 2026-552), les **étudiants de nationalité non européenne non boursiers** n'ont plus droit aux aides au logement. Exceptions : notamment les apprentis, les contrats de professionnalisation et les étudiants qui exercent une activité professionnelle ; selon service-public, les réfugiés et apatrides ne sont pas concernés. Seule la bourse sur critères sociaux compte : une bourse du pays d'origine ne suffit pas.

5. La garantie Visale

- Garantie **gratuite** d'Action Logement qui se porte garante du loyer, pour les 18-30 ans, dont les étudiants.
- **Plafonds de loyer depuis le 6 janvier 2026** : 1 000 € en Île-de-France, 840 € dans les grandes villes, en Corse et en outre-mer, 680 € ailleurs. Certaines pages affichent encore les anciens plafonds.
- Le visa est valable 6 mois ; la garantie doit être validée **avant ou le jour même** de la signature du bail. Pour un logement Crous, le visa est à redemander chaque année.
- Visale ne remplace pas le dépôt de garantie.

6. Repas à 1 € et arnaques

- **Repas à 1 €** dans les restaurants universitaires : ouvert à **tous les étudiants depuis le 4 mai 2026**, avec un compte Izly activé, une fois par service.
- **Aucune somme ne peut être demandée avant la signature du bail.** Refusez les paiements par mandat cash ou vers un compte à l'étranger, et vérifiez l'identité du propriétaire.
- Victime d'une arnaque en ligne : plainte sur **THESEE**, ou Info Escroqueries au 0 805 805 817.
- Méfiez-vous des faux numéros : le numéro officiel des Crous est indiqué sur etudiant.gouv.fr.



Liste de contrôle

- ☐ J'ai déposé mon dossier social étudiant avant le 31 mai.
- ☐ J'ai répondu à temps aux propositions de logement Crous.
- ☐ J'ai mon attestation CVEC, même si je suis exonéré.
- ☐ J'ai vérifié mon droit aux aides au logement, surtout si je suis étudiant hors Union européenne.
- ☐ Ma garantie Visale est validée avant la signature du bail.
- ☐ Je n'ai rien payé avant d'avoir signé le bail.
- ☐ J'ai activé mon compte Izly pour le repas à 1 €.

Pour les professionnels qui accompagnent : le calendrier est serré au printemps. Rappelez aux lycéens de terminale et à leurs familles que le dossier social étudiant se dépose avant même les résultats d'admission.

Sources et pour aller plus loin

- Etudiant.gouv.fr, montants des bourses : etudiant.gouv.fr · versement : etudiant.gouv.fr · recours : etudiant.gouv.fr
- Logement en résidence : etudiant.gouv.fr · Visale : etudiant.gouv.fr
- CVEC : cvec.etudiant.gouv.fr · repas à 1 € : etudiant.gouv.fr
- Cybermalveillance, arnaques à la location : cybermalveillance.gouv.fr
- Autres fiches pratiques de la même collection : certyneo.com/fr/ressources/fiches-pratiques-gratuites

Fiche pratique « Étudiants : bourse, logement, CVEC, aides » — version du 19/09/2026 — rédigée par l'équipe Certyneo (certyneo.com). Licence Etalab 2.0. Document informatif. Signaler une erreur : contact@certyneo.com.